

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION du Conseil municipal du 9 juin 2023**

L'an 2023, le 9 juin à 20h00 s'est réuni au lieu habituel de ses réunions, le Conseil Municipal de LABRY, après convocation légale de M. Luc RITZ, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames BURKI, CHAUMONT, KOUCHA, MAILHÉ, PIGNATIELLO et ZANI.  
Messieurs CARDAIRE, LAGARDE, MARÇON, MORETTE, RENÉ, RITZ,  
SCHANG, THISSE et VANTINI.

**Etaient représentés** : M. BERLAND par Mme CHAUMONT

**Etaient excusés** : Mmes AUBAILLY, CABRAL et GOEURIOT

**Secrétaire de séance** : Monsieur LAGARDE Rémi

\* \* \* \* \*

15 élus sont présents, le quorum est donc atteint et le conseil municipal peut valablement délibérer.  
Monsieur LAGARDE Rémi est désigné secrétaire de séance.

### **1) Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 6 avril 2023**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à approuver le procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 6 avril 2023.
- CHARGE le Maire de procéder à sa publication sur le site internet de la commune dans un délai d'un mois.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

### **2) Désignation des délégués pour les élections sénatoriales 2023**

Le conseil municipal doit procéder à l'élection, parmi ses membres, de 5 délégués et 3 suppléants pour le scrutin des sénatoriales organisé le dimanche 24 septembre.

Les délégués et leurs suppléants sont élus via un scrutin de listes paritaires (alternat d'un homme et d'une femme), sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Une seule liste s'est portée candidate sous la dénomination "LABRY".

A l'issue du vote, la liste « LABRY » a recueilli 16 voix. Sont donc désignés délégués de la commune :

Délégués :

RITZ Luc, BURKI Ghislaine, BERLAND Gilles, ZANI Béatrice et LAGARDE Rémi

Suppléants :

CHAUMONT Françoise, CARDAIRE Cédric et PIGNATIELLO Laure

### **3) Bourses scolaires 2023/2024**

Madame Françoise CHAUMONT, adjointe aux affaires scolaires, propose de reconduire le dispositif d'attribution de bourses scolaires voté l'année dernière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'octroyer aux familles labrysiennes des bourses dans les conditions définies ci-dessous.

Pièces à déposer :

- Certificat de scolarité ou d'inscription de l'enfant
- RIB au nom des parents ou de l'enfant (études supérieures)

### Elèves fréquentant un établissement d'enseignement secondaire :

AIDES	Collèges et lycées de Jarny	Lycées extérieurs (par manque d'option) + <i>Classes d'Apprentissage non rémunérées.</i>	Lycées extérieurs (Par choix familial)
Aide à la scolarité	65 €	165 €	95€

### Elèves inscrits au baccalauréat en qualité de candidat libre :

Aide de 65 €, sous réserve d'être inscrit dans un cycle de formation.

### Elèves fréquentant l'enseignement supérieur :

165 €, pour les élèves fréquentant un établissement d'enseignement supérieur (I.U.T, FAC., Ecoles supérieures) dans la limite des 5 années consécutives (sachant que le redoublement d'une année compte comme une année supplémentaire).

### La date limite de dépôt des certificats est fixée au vendredi 1 décembre 2023.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

#### **4) Subventions aux associations 2023**

Un groupe de travail composé d'élus du conseil municipal s'est réuni le 27 mai pour étudier les demandes de subventions reçues en mairie.

Le résultat de ce travail est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Compte tenu de leur qualité de président et trésorière d'associations concernées par la présente délibération, Monsieur SCHANG Francis et Mme MAILHÉ Nicole se retirent de l'assemblée et ne prennent part ni au débat, ni au vote concernant leurs associations respectives.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal valide le tableau des subventions figurant ci-dessous**, soit un montant total de 5 250 €

#### **1) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES :**

M.J.C de LABRY .....	1 250 €
Société de Tir du Jarnisy .....	1 150 €
A.M.C - A.C.P.G (Amicale des Anciens Combattants) .....	200 €
ACCA (société de chasse) .....	200 €
Les Labry's Kids.....	500 €
Macadam Vap's .....	1 500 €

#### **2) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES :**

Souvenir français .....	50 €
1 rose, 1 espoir .....	50 €
Dons d'organe.....	50 €
Comité de la stèle du cimetière russe de Valleroy .....	50 €
Société de chasse « Le Ragot » d'Auboué.....	200 €
Restau du cœur .....	50 €

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

#### **5) Tarification salle socioculturelle - complément**

Le conseil municipal est informé de la multiplication de demandes de producteurs de spectacle pour l'utilisation de la salle socioculturelle sur 1 week-end. La précédente délibération ne prévoit une tarification que pour des particuliers et les associations. il est donc proposé de la compléter afin de pouvoir établir des contrats de prêt de salle aux autres personnes morales.

Par ailleurs, il est également proposé de mettre en place une tarification dans le cas où les locataires, quel que soit leur statut, demande une modification de la scène mise à disposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- FIXE le prix de location de la salle socioculturelle, à toute période de l'année, pour 1 week-end à 500 € sans la cuisine et à 600 € avec la cuisine pour toute personne morale autre qu'une association.
- PRECISE que la salle socioculturelle est mise à disposition avec une scène de 20m<sup>2</sup> (composée de 10 praticables) pour toutes les locations.
- DEFINIT une tarification complémentaire en cas de modulation de la surface de la scène :
  - 28 m<sup>2</sup> (14 praticables) : 40 €
  - 36 m<sup>2</sup> (18 praticables) : 80 €
  - 0 m<sup>2</sup> (retrait total de la scène) : 100 €
- PRECISE que les locataires ont interdiction de modifier la scène eux-mêmes.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

## **6) Tarification location bancs et tables de brasserie**

Le conseil municipal est informé de la multiplication de demande de mise à disposition de bancs et tables de brasserie par des personnes, physiques ou morales, extérieures à la commune.

La délibération n°2017/04/09 du 26/06/2017 ne prévoyant pas ce cas de figure, il est nécessaire de la compléter.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- FIXE le prix de location d'un lot de tables et bancs de brasserie pour 1 journée ou 1 week-end à 10 € pour les personnes, physiques ou morales, non domiciliées dans la commune.
- DEFINI un lot de la manière suivante : un lot est composé d'une table et 2 bancs.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

## **7) Participation financière à l'acquisition de cuve de récupération d'eau de pluie**

Depuis de nombreuses années, la commune intègre systématiquement dans ses travaux d'aménagement la problématique de la gestion des eaux pluviales. En traitant l'eau de pluie là où elle tombe, le rendement de la station d'épuration est ainsi amélioré et permet d'arroser les espaces verts communaux sans avoir à prélever de l'eau potable.

Dans la continuité de cette démarche écologique, le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'opportunité de mettre en place un dispositif incitatif financier pour l'acquisition des cuves de récupération d'eau pluviale pour les habitants de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- INSTAURE un dispositif d'aide financière pour l'acquisition de cuve de récupération d'eau pluviale au bénéfice des habitants de la commune.
- APPROUVE les termes du règlement d'octroi d'aide annexé à la présente délibération.
- PRECISE que ce dispositif est mis en place jusqu'au 31/05/2024.
- PRECISE que les crédits sont déjà inscrits au budget.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

## **8) Budget 2023 : décision modificative n°1**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'une recette nouvelle a été notifiée à la commune depuis le vote du budget primitif.

Cette recette permet d'envisager des travaux complémentaires en investissements.

Il propose donc de constater budgétairement cette nouvelle recette et dépenses.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :  
- VOTE la décision modificative suivante.

INVESTISSEMENT :

DEPENSES		RECETTES	
Articles (Chap.) - Opération	Montant	Articles (Chap.) - Opération	Montant
203 (20) - 9138	5 000,00 €	274 (27)	10 000,00 €
2188 (21)	5 000,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10 000,00 €</b>

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

#### **9) Tirage au sort des jurés d'assises 2024**

Comme chaque année, la commune doit désigner par tirage au sort 3 électeurs figurant sur la liste électorale pour être inscrit sur la liste préparatoire pour les jurés d'assises 2024.

A noter que seuls les électeurs qui auront atteints l'âge de 23 ans l'année prochaine sont éligibles.

Liste des électeurs tirés au sort :

M. BRAILLY Stéphane

M. IPAVEC Florent

M. OLIVEIRA Renaud

#### **10) SIVU du Jolibois : adhésion de 2 communes**

Le conseil municipal est informé des demandes d'adhésion des communes de HAVANGE (57) et HAUTE KONTZ (57) au SIVU du Jolibois.

Le SIVU a rendu un avis favorable pour ces 2 communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- EMET un avis favorable à l'adhésion des communes de HAVANGE et HAUTE KONTZ au SIVU du Jolibois.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

#### **11) Vente de bois de chauffage 2023/2024**

Monsieur Cédric CARDAIRE, conseiller délégué au bois, indique au conseil municipal que, dans le cadre de l'entretien général de la forêt communale, il sera organisé cette année encore une coupe de bois.

Il invite le conseil municipal à reconduire les modalités d'attribution des lots définis par les services de l'ONF ainsi que le tarif pratiqué l'année dernière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- RETIENT les parcelles n°29 et 30 pour la constitution des lots de la vente de bois de chauffage.

- APPROUVE les termes du règlement, annexé à la délibération.

- DECIDE d'attribuer les lots définis sous la forme de l'affouage, partage sur pied.

- DESIGNE M. Denis RENÉ, Mme Françoise CHAUMONT et M. Cédric CARDAIRE, qui ont déclaré accepter ces fonctions et de se soumettre solidairement à la responsabilité déterminée par l'article L 243-1 du code forestier.

- DECIDE de répartir l'affouage par feu.

- FIXE la taxe d'affouage à 10€/stère.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

## 12) Rapport de la CLECT pour l'exercice 2023

Monsieur le Maire présente le rapport de la CLECT aux membres du conseil municipal. Sur les 3 thématiques traitées dans le document, 2 concernent la commune de LABRY : la rétrocession de la compétence "Action sociale de proximité" et la régularisation de la prise en charge de la compétence "Contingent incendie".

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- EMET un avis FAVORABLE au rapport définitif de la CLECT pour l'exercice 2023.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

### Décisions du Maire

Attribution du bail de chasse à la société de chasse « Le Ragot » d'Auboué selon les mêmes modalités de location que le précédent bail.

Le nouveau bail a été consenti pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

### Informations diverses

#### Travaux:

- Pont route du bois : Un premier devis, d'environ 30 000 € TTC, a été reçu. Un second a été demandé et est toujours en attente de réception.
- Salle socioculturelle : Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises sur la base du rapport du bureau d'études LIGNE H.
- Centre de santé : Les demandes de subventions ont été adressées auprès de l'Etat, de la Région et du Département. A ce jour, seul l'Etat a notifié une subvention à hauteur de 353 000 €. Le permis de construire devrait être déposé début juillet.
- Distributeur à pizza : Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à la proposition d'installation d'un distributeur à pizza sur la commune. Les élus estiment que le territoire est déjà suffisamment desservi.

#### Cadre de vie :

- Eclairage public : Le conseil municipal souhaite maintenir la coupure de l'éclairage public de 23h à 5h pendant la période estivale.
- ZAC Geslin : Le terrain de pétanque va être réhabilité sur la moitié de la surface actuelle. L'autre moitié fera l'objet d'une étude de revégétalisation avec installation de mobilier urbain.
- Fresques : Une graphiste labrysiennne a proposé de remplacer les fresques de 2 armoires électriques (Maison de retraite et école élémentaire). La commune ne prendrait à sa charge que la fourniture des matériaux. Il est également envisagé d'intégrer ce projet aux programmes d'animation jeunesse avec l'animateur qui sera prochainement recruté en partenariat avec Giraumont et Doncourt.

#### Scolaire :

- Fermeture de classe : Compte tenu de la dynamique de départs de la commune recensés ces dernières semaines et donc de la diminution des effectives pour la rentrée de septembre, le maintien de la 4<sup>ème</sup> classe à l'école élémentaire semble illusoire. Les derniers chiffres connus font état d'une moyenne d'environ 24 élèves par classe.

#### Intercommunalité et syndicats intercommunaux :

- Voie verte : L'extension de la voie verte depuis Hatrize figure dans le Programme Pluriannuel d'Investissement d'OLC. Toutefois compte tenu de la situation financière de l'intercommunalité, des arbitrages ont été réalisés, retardant d'un ou deux les travaux. L'extension devrait néanmoins être mise en œuvre d'ici la fin du mandat (2026).

- Périscolaire : Le terrain d'assiette du futur périscolaire a été acheté. L'objectif est de débiter les travaux en 2024.
- Ordures ménagères : Avec l'extension des consignes de tri depuis le 1<sup>er</sup> janvier, on observe une inversion entre le volume de sacs de tri et d'ordures ménagères par foyer. Règlementairement, le SIRTOM est contraint de maintenir un ramassage hebdomadaire des ordures ménagères et ramener la fréquence de ramassage des sacs de tri de 2 fois par mois à 1 fois par semaine serait insoutenable financièrement parlant.

**Animations :**

- 4 juillet : Kermesse de l'école
- 6 juillet : Réception des futurs 6<sup>ème</sup> en mairie
- 15 juillet : Fête populaire sur le site Mahuet
- 11 août : Concert (Les Estivales OLC) sur le site Mahuet
- Septembre : Portes ouvertes de la bibliothèque

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h45.